Image not found or type unknown

Litige assurance moto suite vol

Par **ThomasThomasThomas**, le **26/01/2023** à **09:21**

Bonjour,

Je vous contacte car je suis actuellement en litige avec mon assurance 2 roues.

Je vous explique ma situation :

Mon 2 roues a été volé le 18 novembre dans mon garage.

L'assurance a bien fonctionné et nous avons établis avec l'expert une estimation du véhicule.

Dans la suite de la procédure, j'ai fourni à l'expert les papiers demandés et la carte grise rayé au nom de mon assurance le 20 décembre.

Je reçois un appel de ma gendarmerie le 31 décembre me signalant que la moto a été retrouvé.

Soit plus d'un mois après la déclaration de vol. À ce moment-là, je n'ai toujours pas reçu le remboursement malgré la formule de pouvoir renvoyé signé du 06/01 indiquant que je cède mon véhicule contre le remboursement reçu..

Sauf que maintenant, après diagnostic d'un expert et d'une estimation des frais de réparation en dessous de la valeur du véhicule, l'assurance me dit que je suis dans l'obligation de récupérer mon véhicule et les réparations qui vont avec.

Chose que je ne souhaite pas car je ne veux pas d'un véhicule volé (pas de traçabilité de ce qu'il s'est passé pendant le vol)

Je me tourne donc vers vous pour connaître mes droits car je n'arrive pas à trouver d'informations dans cette situation bien spécifique... (+1 mois après date du vol mais l'assureur n'avait pas déclaré à la préfecture le "rachat" de la carte grise donc toujours officiellement à mon nom !)

Merci d'avance pour votre aide.

Bonne journée

Cordialement

Thomas

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés